

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. XI

1 MARS 1912

No. 5

SOMMAIRE—Le Souverain Pontife et les Canadiens-français du Manitoba—
Dix-septième anniversaire du sacre de Monseigneur—Le règlement du carême pour 1912—La leçon d'un protestant—M. le chanoine Dumesnil—
Les groupes paroissiaux—Séance au pensionnat de Saint-Boniface—Convention de l'Association d'Education d'Ontario—Contre la Maçonnerie—
Bibliothèque nationale—La question universitaire manitobaine—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

LE SOUVERAIN PONTIFE

ET LES CANADIENS FRANÇAIS DU MANITOBA.

L'été dernier la *Société Saint-Jean-Baptiste* provinciale du Manitoba a fait signer dans nos paroisses canadiennes-françaises une adresse de protestations contre les fêtes italiennes destinées à commémorer le cinquantenaire de l'enlèvement du pouvoir temporel du Pape. Au mois de novembre, S. G. Mgr l'Archevêque a transmis ces protestations au Saint-Père, qui en remercie les signataires par l'entremise de S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat.

A NOTRE SAINT PERE LE PAPE, PIE X.

TRÈS SAINT PERE,

Considérant que l'histoire nous fournit dans ses pages la preuve authentique du don des Etats Pontificaux au Chef visible de l'Eglise catholique;

Considérant que ce don, fait et consacré par des rois chrétiens, assurait au Vicaire du Christ une indépendance et une protection qui rendaient plus stable la capitale du monde catholique, et plus fructueux les rayonnements de la lumière évangélique jaillissant sans entraves de ce foyer divin;

Considérant que les puissances catholiques ont, pendant plusieurs siècles, reconnu, secondé et protégé le pouvoir temporel des Papes;

Considérant que les puissances non catholiques elles-mêmes ont proclamé, et proclament encore, la légitimité de la royauté élective du